

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Je comprends...

M. Guay (Saint-Boniface): Vous comprenez mais vous êtes dérouté.

L'hon. M. Dinsdale: Ce gouvernement dérouterait n'importe qui.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas dérouté, mais vraiment intimidé aujourd'hui par le député de Saint-Boniface.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Comprenant parfaitement que le programme d'emploi ne relève pas de lui, je demanderai au secrétaire d'État si ses programmes prévoient des moyens d'atteindre les jeunes qui, selon le groupe de travail, ne le sont pas actuellement. J'aimerais surtout demander au secrétaire d'État s'il a l'intention de faire intervenir des critères dans le programme Perspectives-Jeunesse afin de donner une certaine priorité aux jeunes de ce groupe?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je pense avoir expliqué, en réponse à d'autres questions, quelle avait été notre attitude et quelles étaient les raisons de cette attitude dans la définition des critères de «Perspectives-Jeunesse».

Pour rassurer le chef de l'opposition, je puis lui dire qu'à plus long terme, nous étudions diverses idées qui seront mises de l'avant en temps utile pour atteindre ces catégories de jeunes qui ne sont pas atteintes par le programme «Perspectives-Jeunesse».

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES CRITÈRES D'APPROBATION DES PROJETS

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Compte tenu des rapports préliminaires de projets approuvés dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse de cette année qui font état d'une proportion très élevée de projets d'études et d'enregistrements magnétoscopiques, le ministre accepterait-il, lors de l'adoption des critères, d'approuver des projets plus utiles que ceux du genre autorisé jusqu'à maintenant?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, il se révélera très tôt, quand la liste sera complète, que l'information de l'honorable député est inexacte. Il faut attendre; les projets du type de ceux qu'il décrit représentent un pourcentage assez faible.

J'ai déjà déclaré—et la liste totale des projets choisis l'établira—qu'il y a plus de projets que jamais, en régions rurales et dans les secteurs défavorisés des grandes villes, qui ont été choisis par les analystes du programme.

[L'hon. M. Pelletier.]

• (1440)

LE PROGRAMME «PERSPECTIVES-JEUNESSE»—ON DEMANDE DE DONNER LES RAISONS DES REFUS D'APPROUVER LES PROJETS

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Peut-il dire pour quels motifs les dirigeants de «Perspectives-Jeunesse» ne donnent pas les raisons qui motivent le refus des projets soumis à cet organisme, et ce, de façon franche et honnête, aux promoteurs des projets?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Simplement, monsieur le président, parce qu'il y a 16,000 refus à adresser, qu'il faut les faire connaître très tôt, le plus tôt possible à ceux qui en sont l'objet pour que ces derniers puissent se chercher de l'emploi ailleurs que dans des projets de «Perspectives-Jeunesse». La rédaction de 16,000 lettres individuelles, détaillant les raisons particulières relatives à chaque projet, serait absolument impossible à réaliser faute d'une période de temps raisonnable. Maintenant, nous disons à tous ceux qui nous le demandent, qui tiennent à connaître les raisons détaillées, qu'avec un peu de patience nous pourrions finir par les leur fournir.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a au moins cinq, six ou sept députés qui désirent poser des questions supplémentaires. Nous devrons bientôt passer au sujet suivant, mais pour le moment, peut-être y a-t-il lieu d'autoriser deux ou trois autres questions supplémentaires.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, l'honorable secrétaire d'État veut-il dire par sa réponse que dans le cas des projets soumis par les jeunes, et qui sont refusés catégoriquement, les jeunes devront abandonner tout espoir à l'égard du programme «Perspectives-Jeunesse», parce qu'ils ne connaîtront pas les raisons du refus et ne pourront pas présenter des projets améliorés?

L'hon. M. Pelletier: Si le député essayait de comprendre, monsieur le président, il aurait déjà saisi qu'il connaîtra éventuellement, s'il y tient, les raisons en détails. Mais les jeunes nous ont fait savoir l'an dernier que la promptitude à leur signifier des refus leur était utile, pour ne pas dire essentielle, afin qu'ils ne se fassent pas de faux espoirs et qu'ils puissent se chercher des emplois ailleurs, au moment où il en reste encore.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle à l'honorable député de Lotbinière qu'il faut tenter de faire progresser un peu plus rapidement les travaux de la Chambre. Nous avons déjà consacré plus de dix minutes à un sujet, et il faut quand même faire un peu de progrès. Je permettrai une dernière question supplémentaire à l'honorable député de Lotbinière, et je donnerai ensuite la parole à l'honorable député de Charlevoix pour poser une question sur le même sujet.

M. Fortin: Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État pourrait-il donner l'assurance qu'un peu plus tard, tous les jeunes qui auront essuyé un refus se verront adresser une lettre indiquant le motif de ce refus.